

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>97 484 863</b>	<b>107 266 563</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		19 937 158	28 633 040
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		76 518 417	72 447 008
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		1 029 288	6 186 515
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>71 703 268</b>	<b>57 307 215</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		47 488 156	46 220 917
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		24 215 112	11 086 299
<b>AC3</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		3 400 362	0
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>172 588 493</b>	<b>164 573 778</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>213 918</b>	<b>124 686</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>3 475 756</b>	<b>107 528</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>3 689 673</b>	<b>232 213</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>168 898 820</b>	<b>164 341 564</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>158 009 933</b>	<b>153 405 136</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>10 888 886</b>	<b>10 936 429</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 411	304
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 349 716	11 121 677
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-462 241	-185 552
<b>ACTIF NET</b>			<b>168 898 820</b>	<b>164 341 564</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>172 588 493</b>	<b>164 573 778</b>

<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		Note	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>7 661 736</b>	<b>6 838 003</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 791 331	1 907 984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 584 465	4 680 077
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		285 940	249 943
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>5 695 628</b>	<b>5 585 582</b>
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 883 053	1 814 563
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		3 812 575	3 771 020
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>13 357 364</b>	<b>12 423 585</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-1 727 092</b>	<b>-1 051 304</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>11 630 273</b>	<b>11 372 281</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-280 556</b>	<b>-250 604</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>11 349 716</b>	<b>11 121 677</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-462 241</b>	<b>-185 552</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>10 887 475</b>	<b>10 936 125</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		462 241	185 552
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-68 608	58 625
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		162 075	57 803
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>11 443 183</b>	<b>11 238 105</b>

DESIGNATION		Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>11 443 183</b>	<b>11 238 105</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	11 349 716	11 121 677
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-68 608	58 625
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	162 075	57 803
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-10 935 007</b>	<b>-8 956 731</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 049 079</b>	<b>19 077 150</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>320 249 487</b>	<b>216 371 976</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	307 615 800	207 834 100
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-3 797 117	- 2 658 930
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	5 152 128	3 993 685
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	11 278 675	7 203 121
	<b>RACHATS</b>	<b>-316 200 408</b>	<b>-197 294 826</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-303 037 300	-189 601 200
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	3 730 073	2 425 945
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-5 152 265	-2 730 899
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-11 740 916	-7 388 672
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 557 255</b>	<b>21 358 524</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	164 341 564	142 983 041
AN4-B	FIN DE PERIODE	168 898 820	164 341 564
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 553 072	1 370 743
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 598 857	1 553 072
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE PERIODE	105,817	104,311
B-	FIN DE PERIODE	105,637	105,817
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,48%</b>	<b>6,83%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

---

PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **3-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2024, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>			<b>19 147 272</b>	<b>19 937 158</b>	<b>11,80%</b>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	200 000	206 904	0,12%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	10 000	66 202	70 140	0,04%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	40 000	264 808	280 560	0,17%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	400 000	428 643	0,25%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	320 000	343 057	0,20%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	2 100 000	2 146 488	1,27%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	40 000	264 800	271 103	0,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	10 000	66 200	67 776	0,04%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	750 000	766 156	0,45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 272 205	3,12%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	1 800 000	1 890 943	1,12%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	22 000	440 000	468 242	0,28%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	600 000	609 995	0,36%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	800 000	811 011	0,48%
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	13 186	13 751	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	200	1 319	1 375	0,00%
TN0000360049	ATB 2007/1 C C	20 000	300 000	314 138	0,19%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	300 000	312 197	0,18%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	300 000	312 197	0,18%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	800 000	810 926	0,48%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,60%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	1 000	31 757	33 304	0,02%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	30 000	960 000	1 006 403	0,60%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	846 062	0,50%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	15 000	1 200 000	1 269 092	0,75%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	360 000	366 095	0,22%
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>0</b>	<b>74 800 000</b>	<b>76 518 417</b>	<b>45,30%</b>
<b>AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL</b>			<b>74 800 000</b>	<b>76 518 417</b>	<b>45,30%</b>
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 131 566	3,63%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 283 915	4,90%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 019 344	1,20%
TNBII1MJCEF6	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 024 701	2,97%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 084 866	5,97%

TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 050 770	2,99%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 027 196	1,79%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	10,92%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 131 853	1,85%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000	4 062 006	2,40%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 143 231	3,64%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 068 949	1,82%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 045 633	1,21%
<b>AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>			<b>962 298</b>	<b>1 029 288</b>	<b>0,61%</b>
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	950	962 298	1 029 288	0,61%
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>94 909 570</b>	<b>97 484 863</b>	<b>57,72%</b>

**Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Plus (moins) valeurs latentes</b>	<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>Plus (moins) valeurs réalisées</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>104 553 873</b>	<b>2 577 091</b>	<b>135 596</b>	<b>107 266 563</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	0			0	
Bons du trésor assimilable	-			-	
Emprunt national	3 800 000			3 800 000	
Titres OPCVM	8 002 306			8 002 306	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>				0	
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-8 355 684			-8 355 684	-744
Annuités et cessions des bons du trésor assimilable	-			-	-
Annuités et cessions d'emprunt national	0			0	-
Cession de titres d'OPCVM	-13 090 926			-13 090 926	162 819
<b>* Variation des plus ou moins-values latente</b>			<b>-68 608</b>	<b>-68 608</b>	
<b>*Variations des intérêts Courus</b>		<b>-68 789</b>		<b>-68 789</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>94 909 570</b>	<b>2 508 302</b>	<b>66 988</b>	<b>97 484 863</b>	<b>162 075</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7 661 736 Dinars** au 31.12.2024, contre **6 838 003 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des obligations de sociétés	1 791 331	1 907 984
Revenus des Emprunts d'Etats	5 584 465	4 680 077
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	285 940	249 943
<b>TOTAL</b>	<b>7 661 736</b>	<b>6 838 003</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **47 488 156Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôt</b>			<b>35 000 000</b>	<b>34 892 117</b>	<b>20,66%</b>
TNDKPLHK5TK0	CD 2MD 02/05/24-17/01/25	BNA	10.57%	2 000 000	1 992 519	1,18%
TNJI1OHEKYK7	CD 2.5MD 03/05/24-28/01/25	BNA	10.57%	2 500 000	2 484 270	1,47%
TNH3T4GF5IJ6	CD 1.5MD 29/05/24-03/02/25	BNA	10.57%	1 500 000	1 488 485	0,88%
TNA3A5JBV0Z1	CD 2.5MD 03/06/24-09/01/25	BNA	10.57%	2 500 000	2 495 313	1,48%
TN7JFSB3WMA1	CD 5.5MD 04/06/24-20/01/25	BNA	10.57%	5 500 000	5 475 590	3,24%
TNZNFTXEFOT5	CD 3.5MD 23/12/24-02/01/25	AB	9,14%	3 500 000	3 499 289	2,07%
TN6FJISH0LC7	CD15MD 31/12/24-10/01/25	BT	9,24%	15 000 000	14 972 344	8,86%
TNPT8TEZYH26	CD 2.5MD 31/12/24-31/01/25	AB	9.49%	2 500 000	2 484 307	1,47%

**AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :**

Désignation	Taux	Banque	Date de	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
			Jouissance			
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>11 999 884</b>	<b>12 596 038</b>	<b>7,46%</b>
PPL -12,000M185J010724 020125 9,720%,BNA12369BTA03	9,72%	BNA	01/07/2024	11 999 884	12 596 038	7,46%

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **24 215 112 Dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2024 à **5 695 628 Dinars**, contre **5 585 582 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

REVENUS	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des Certificats de dépôt	1 883 053	1 814 563
Revenus des prises en pension	3 812 575	3 771 020
<b>TOTAL</b>	<b>5 695 628</b>	<b>5 585 582</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2024 à **1 727 092 Dinars** contre **1 051 304 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	828 308	443 356
Rémunération du dépositaire	174 014	164 592
Rémunération du distributeur	724 769	443 356
<b>Total</b>	<b>1 727 092</b>	<b>1 051 304</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2024 à **280 556 Dinars**, contre **250 604 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2024	31.12.2023
Redevance CMF	174 005	164 587
Impôts et Taxes	31 670	29 166
Rémunération du CAC	39 702	39 408
Jetons de présence	35 124	17 392
Contribution sociale de solidarité	0	0
Publicité et Publications	0	0
Charges Diverses	56	52
<b>Total</b>	<b>280 556</b>	<b>250 604</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à **3 689 673 Dinars**, contre **232 213 Dinars** au 31.12.2023 et s'analysent comme suit :

<b>NOTE</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>PA1</b>	Opérateurs créditeurs	213 918	124 686
<b>PA2</b>	Autres créditeurs divers	3 475 756	107 528
<b>TOTAL</b>		<b>3 689 673</b>	<b>232 213</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2024 à **213 918 Dinars** contre **124 686 Dinars** au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2024</b>	<b>Montant au 31.12.2023</b>
Gestionnaire	72 339	54 855
Dépositaire	15 133	15 280
Distributeurs	126 445	54 551
<b>Total</b>	<b>213 918</b>	<b>124 686</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2024 à **3 475 756 Dinars** contre **107 528 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2024</b>	<b>Montant au 31.12.2023</b>
Etat, impôts et taxes	15 983	16 252
Redevance CMF	15 132	15 280
Provision pour charges à payer	26 119	0
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	3 412 403	61 131
Rémunération CAC	5 694	14 442
Jetons de présence	423	423
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	0
<b>Total</b>	<b>3 475 756</b>	<b>107 528</b>

**CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

- Montant : 155 307 200 Dinars
- Nombre de titres : 1 553 072
- Nombre d'actionnaires : 2 091

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 307 615 800 Dinars
- Nombre de titres émis : 3 076 158

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 303 037 300 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3 030 373

Capital au 31.12.2024 : 158 010 059 Dinars

- Montant en nominal : 159 885 700 Dinars
- Sommes non distribuables(\*) : -1 875 641 Dinars
- Nombres de titres : 1 598 857
- Nombre d'actionnaires : 1 818

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 902 064</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>93 467</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-68 608
+/- values réalisées sur cession de titres.	162 075
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-67 044</b>
Aux émissions	-3 797 117
Aux rachats	3 730 073
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-1 875 641</b>

## CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	11 349 716
Régularisation du résultat distribuable de la période	-462 241
Résultat distribuable de l'exercice clos	0
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>10 887 475</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

<u>5-1 Données par action</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
<b>Revenus des placements</b>	<b>8,354</b>	<b>7,999</b>	<b>6,642</b>	<b>6,218</b>	<b>5,700</b>
Charges de gestion des placements	-1,080	-0,677	-0,546	-0,572	-0,535
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,274</b>	<b>7,322</b>	<b>6,096</b>	<b>5,645</b>	<b>5,165</b>
Autres charges d'exploitation	-0,175	-0,161	-0,154	-0,158	-0,147
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,099</b>	<b>7,161</b>	<b>5,941</b>	<b>5,487</b>	<b>5,018</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,289	-0,119	-0,329	-0,564	-0,196
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>6,810</b>	<b>7,042</b>	<b>5,613</b>	<b>4,923</b>	<b>4,821</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,289	0,119	0,329	0,564	0,196
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,043	0,038	-0,478	0,002	-0,229
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,101	0,037	0,584	0,136	0,391
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,058	0,075	0,106	0,138	0,162
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>7,157</b>	<b>7,236</b>	<b>6,048</b>	<b>5,625</b>	<b>5,180</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,058</b>	<b>0,075</b>	<b>0,106</b>	<b>0,138</b>	<b>0,162</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	0,003	-0,012	-0,006	-0,015
Sommes non distribuables de l'exercice	0,051	0,078	0,094	0,132	0,147
Distribution des dividendes	7,041	5,613	4,923	4,821	5,033
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,637</b>	<b>105,817</b>	<b>104,311</b>	<b>103,527</b>	<b>103,292</b>

<b>5-2 Ratio de gestion des placements</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1.02%	0,64%	0,50%	0,50%	0,50%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,16%	0,15%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	6.45%	6,64%	5,14%	4,30%	4,69%
<b>Actif net moyen</b>	<b>168 898 820</b>	<b>164 717 688</b>	<b>149 757 769</b>	<b>154 474 647</b>	<b>159 899 476</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024.

#### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS(ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

### **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers -Exercice clos le 31 Décembre 2024**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **172 588 493** dinars, un actif net de **168 898 820** dinars et un bénéfice de la période de **11 443 183** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV TRESOR » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Paragraphes post Conclusion**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

**3. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **4. Rapports de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LEJ AUDIT**  
**Bessem JEDDOU**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Exercice clos le 31 décembre 2024**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV TRESOR », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

#### **I. Conventions réglementées**

##### **1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2024**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024.

##### **1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable.
- La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » assure la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable de la société « SICAV TRESOR » et ce, à partir du 05/03/2021. En rémunération des services de gestion, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.
- Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024. La commission TTC facturée en 2024 est de 828.308 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :
  - De conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
  - D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an. La commission TTC facturée en 2024 est de 174.014 dinars.

- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » ont remplacé « BIAT CAPITAL » et « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 15/07/2021. En rémunération de ces services, les distributeurs sus-indiqués perçoivent ensemble une commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023. Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024. La commission TTC facturée en 2024 est de 724.769 Dinars.

## **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2024 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**